



LES AMIS
DE ROBESPIERRE
POUR
LE BICENTENAIRE
DE LA RÉVOLUTION

A.R.B.R.



BULLETIN
DEPARTEMENTAL

n° 13

Septembre 1992

Sommaire

Journées d'études p. 1 et 2

La Grande Terreur p. 3 et 4

. Robespierre

. Camille Desmoulin p. 5 et 6

Furtive République p. 7 et 8

Maitre Fernand BLEITRACH

Président de l'A.R.B.R.

Le Docteur Georges Sentis, historien
et le Comité Départemental de l'A.R.B.R.

vous invitent à participer

ARRAS, le 17 et 18 Octobre 1992

(salle de concerts)

aux

journées d'études

sur le thème

**REPUBLIQUE ET MOUVEMENT
OUVRIER 1792 - 1992**

Programme sur page 2

Exposition :

«La république a deux cents ans»

en 20 panneaux
réalisée par l'A.R.B.R.

Pour se la procurer, écrire :
A.R.B.R. Maison des Sociétés

**JOURNÉES D'ÉTUDES DU 17 ET 18 OCTOBRE 1992
A ARRAS**

PROGRAMME

Samedi après-midi

- Président :
 . *Claude Mazauric* :
 Université de Rouen,
 Société des Etudes Robespierriennes.
 . *Guy Besse* :
 "Jean-Jacques, inspirateur et maître de Maximilien"
 . *Vincent Flament* :
 "Références à l'Antiquité chez Robespierre"
 . *Maurice Genty*
 I.H.R.F. :
 "Le député Robespierre défenseur de la Commune de Paris"
 . Discussion

- Président :
 . *Georges Pruvost*
 I.H.S - C.G.T. :
 . *J.M. Schiappa* :
 "La persistance du robespierrisme dans le mouvement populaire en l'an IV"
 . *Nadine Lemoine Guéry* :
 "Georges Sand et la II^{ème} République, du rêve à la réalité"
 . *F. Marorin*
 Université Clermont II :
 "Le rejet du Robespierisme par l'esprit prou-dhionien"

. *Rudi Damiani*
 C.E.D.E.I. :
 "Les réfugiés politiques italiens dans le Pas-de-Calais (1849-1860)"
 . *Claude Willard*
 Université Paris VIII :
 "La Commune, première révolution ouvrière mondiale"
 . *Bruno Decriem*
 :A.R.B.R. :
 "Charles Delescluse ou la continuité de l'An II"
 . Discussion

Dimanche matin

- Président :
 . *Louis Trenard*
 Université Lille III :
 . *Georges Pruvost*
 I.H.S.-C.G.T. :
 "Le syndicalisme français naissant face à la révolution et à la nation"
 . *J. Coulardeau*
 Docteur en linguistique :
 "Broutchoux et le jeune Syndicat, Picard et Internationaliste"
 . *André Viard*
 I.H.S. - C.G.T. :
 "Le 1^{er} Mai à Fourmies"
 . *F. Sugier*
 Docteur en histoire :
 "Les mineurs du Gard face

à la montée de la guerre (1900-1914)"
 . *E. Gogolewski*
 Université Lille III :
 "Le mouvement ouvrier et les institutions de la Pologne"
 . Discussion

Dimanche après-midi

- Présidence :
 . *Roger Bourderon*
 I.R.M.
 . *L. Trénard*
 Université Lille III :
 "La vie ouvrière dans le nord sous la III^{ème} République"
 . *S. Wolikow*
 Université de Dijon :
 "L'internationale Communiste, la SFIC et la forme républicaine"
 . *P. Outteryck*
 Docteur es-lettres :
 "Une municipalité communiste du bassin minier, Waziers, face à la République dans les années 30"
 . *C. Lescureux*
 (A.R.B.R.) :
 "M. Thorez à Arras pour le 150^{ème} anniversaire de 1789"

. Discussion
 - Présidence :
 . *Odette Hardy* :
 Université Lille III
 . *G. Willard*
 Musée de la Résistance :
 "La Résistance, un combat pour la République"
 . *G. Sentis*
 Mai-Juin 1941 :
 "L'amalgame des FFI à la 1^{re} Armée"
 . *R. Bourderon*
 Université Paris VIII :
 "La déclaration des droits de l'Homme d'avril 46"
 . *Métayer* :
 "L'évocation de Robespierre dans la mémoire collective du Nord de la France"
 . Discussion

Toutes les séances auront lieu à :

**LA SALLE DES
CONCERTS**

Matin 9h - a.midi 14h30
 Secrétariat de ces journées d'études :
 Georges Sentis
 38, allée des Charmes
 59700 Marcq-en-Baroeul

La Grande TERREUR

Vincent FLAMENT

(Suite et fin de l'article publié dans notre n° 12)

IV. L'échec de la "Grande Terreur"

1. Une bataille perdue d'avance

Le 8 Messidor, la bataille de Fleurus est gagnée. Un mois plus tard, les jacobins sont écrasés : la bourgeoisie n'a plus besoin d'un pouvoir populaire. En forgeant la victoire, les robespierristes travaillaient à leur propre perte, cela c'est bien connu. La loi de Prairial n'est pas responsable de leur chute.

2. Un faux calcul

Si nous admirons Robespierre - si la bourgeoisie rétrograde le hait - c'est parce qu'il eut le courage d'essayer d'adapter les méthodes de gouvernement à la situation concrète, qu'il savait remettre en cause certains de ses principes généraux hérités de Rousseau lorsqu'ils lui interdisaient de lutter efficacement contre la réaction.

C'est cette ligne qui prévaut chez lui encore, dans son soutien à la loi de Prairial. Mais ce bond qualitatif est décrété administrativement, alors que la Terreur avait été instaurée sous la pression du peuple. De plus, la bureaucratisation (commencée bien avant, nous l'avons vu), et l'éviction des Sans-culotte ont ôté à la "Grande Terreur" tout réel appui populaire. Elle sera donc perçue par les masses comme le fruit d'une obscure lutte d'influences.

L'étude de l'application de la loi de Prairial nous permet donc de toucher les limites objectives du pouvoir bourgeois le plus progressiste, et de Robespierre lui-même.

Bref : la loi de Prairial est la conséquence de la crise de Ventôse. Elle a été adoptée à la demande des députés conscients que les risques de déstabilisation du pouvoir en place restaient élevés. Tout le Comité de Salut Public y travaille. Elle ne fut donc pas une mesure hâtive prise par quelques hommes paniqués travaillant nuitamment pour la gribouiller en quarante heures. Notons enfin que le seul à reprocher à cette loi son caractère trop expéditif fut ... Robespierre lui-même. Les députés la votèrent comme un seul homme.

3. Un bond qualitatif

On analyse souvent la chute du régime jacobin comme la conséquence de l'écoeurement provoqué par la "Grande Terreur". Il s'agit là d'un mythe construit après coup par les Thermidoriens, dont l'imagerie haineuse (Robespierre, Caligula, etc ...) provoque un écoeurement a posteriori. Cette propagande a des effets perceptibles chez certains défenseurs de Robespierre ("Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose").

Tout d'abord, les exécutions furent concentrées à Paris pour

mieux impressionner les acteurs politiques de premier plan (cela n'est pas innocent). La "Grande Terreur" fut essentiellement parisienne. On exécuta beaucoup de provinciaux à Paris.

Beaucoup de condamnés attendaient leur exécution depuis longtemps. 14% des exécutions de la Révolution furent la conséquence des procès de la "Grande Terreur". On appliqua en masse des peines décidées avant la loi de Prairial, toujours pour impressionner d'avantage les contre-révolutionnaires réels ou potentiels.

Le bond est surtout qualitatif : on exécute des condamnés célèbres comme Dupont de Nemours. D'autre part, la proportion des nobles dans les charrettes de condamnés est multipliée par quatre par rapport à la période précédente!

Enfin et surtout, la loi menace ceux qui "abusent des principes de la Révolution" ... (voir plus haut), en clair, certains représentants en mission ! C'est essentiellement en ce sens que la loi de Prairial opéra une transformation qualitative de la Terreur : il s'agit d'abattre une fois pour toutes les ennemis du régime ET d'épurer l'appareil terroriste lui-même pour sauver la Révolution. L'application de la loi de Prairial ne suscita pas de réel écoeurement, mais répandit dans le peuple, l'idée (en partie fautive seulement) que plus personne n'était à l'abri du couteau. Du coup, la Terreur, au lieu de cimenter le bloc révolutionnaire comme auparavant, en élargit les fissures.

Robespierre a vu le danger. Le 23 Messidor (11 juillet), aux Jacobins, il déclare : "Il faut arrêter l'effusion du sang humain versé par le crime". Si nous mettons en rapport cette position modérée avec le fait que c'est Couthon, très proche de Robespierre et soutenu par lui à n'en pas douter, qui avait été rapporteur de la loi, nous sommes obligés d'en déduire que, pour la première fois, d'importants flottements au sein de la direction révolutionnaire gênent la conduite de la révolution.

Enfin, pour comprendre ce que fut en réalité la "Grande Terreur" et mesurer ses effets concrets sur le terrain, il faut nous attarder sur un événement capital : le rappel des représentants en mission, qui aura plusieurs conséquences importantes :

D'abord, les représentants se sentent menacés eux-mêmes et plus ou moins désavoués par le pouvoir qu'ils servent. De fait, Robespierre sortit des Jacobins de province (souvent plus modérés) contre eux dans le conflit qui les oppose. La "Grande Terreur" accentua donc les divisions entre représentants en mission et club jacobins locaux (mais elle ne les créa pas).

Du coup, l'opposition sent que les représentants ne sont pas tout-puissants, et l'autorité de ces derniers s'en ressent. Encore une fois, cette situation n'est pas entièrement nouvelle : depuis

quelques temps déjà, ils étaient en partie discrédités, noyés qu'ils étaient par d'innombrables dénonciations contradictoires : les familles de suspects dénoncés s'étant mises à dénoncer systématiquement à leur tour, les dénonciateurs comme ennemis de la révolution, il devient impossible de s'y retrouver ; la délation s'est retournée contre elle-même. Mais la "Grande Terreur", là aussi, va aggraver le problème. Partie d'une intention fort louable (épurer l'appareil terroriste de ses brebis galeuses), elle va accréditer dans l'opinion l'idée que les représentants en mission eux-mêmes sont peut-être de mauvais patriotes, la brutalité des mesures de rappel discréditant même les plus intègres d'entre eux. J'oserais presque dire qu'elle "terrorise les terroristes". Et quoi de moins terrifiant qu'un terroriste terrorisé, ou écoeuré par le peu de confiance qu'on lui accorde ? Alors l'opposition se déchaîne, les représentants, dans certaines villes, sont accueillis par des slogans royalistes, quand ils ne sont pas victimes d'attentats ... Décidément, cette période qui va du vote de la Prairial à Thermidor mérite moins que toute autre d'être appelée "Grande Terreur" !

De plus, le Comité de Sécurité Générale a été tenu à l'écart de l'élaboration de la loi, nous l'avons vu : cela fait apparaître au grand jour les divisions de la direction révolutionnaire et provoque une grande lassitude, même chez les plus ardents militants. La peur de la répression, d'ailleurs toute relative puisqu'elle ne touche plus les opposants déterminés, provoque une perte de conscience politique lorsqu'elle est associée à la chute de la crédibilité du pouvoir. D'autant plus que les ennemis de Robespierre à l'intérieur de l'appareil (les Fouché et autres Tallien), au lieu de se faire oublier, profitent de la loi de Prairial pour multiplier les exécutions en prétendant que c'est Paris qui en est responsable.

Le bilan est donc clair : pour commencer la soit-disant "Grande Terreur" a terni l'image de la révolution. Nous l'avons signalé dès le début de cet exposé. Les robespierristes de l'époque ont été piégés par leur propre loi (je veux parler de la loi de Prairial) qui a renforcé les ennemis de la révolution jacobine (royalistes et bureaucrates véreux) au lieu de les "anéantir", et affaibli, lassé ("lassitude" convient beaucoup mieux qu'"écoeurément" pour caractériser la période) les révolutionnaires honnêtes. Robespierre sent la révolution lui échapper, mais il ne peut pas comprendre que c'est parce qu'elle n'aura bientôt plus besoin de lui et des Jacobins : maintenant, la grande bourgeoisie touche enfin au but, pourra gouverner directement et mener ses guerres de conquêtes. Les robespierristes sont marginalisés au sein du Comité de Salut Public, et l'Incorruptible, au lieu de se battre, boude ! Il n'assiste plus aux séances du Comité ! Il croyait que la loi de Prairial était la dernière carte de la révolution jacobine, la carte maîtresse qui allait définitivement écraser les contre-révolutionnaires et les partisans d'une révolution au profit des riches. Il avait raison sur un point : les Jacobins jouaient effectivement leur dernière carte ... Mais ce n'était pas du tout une carte maîtresse, bien au contraire. En partie parce qu'elle profite à l'adversaire, et en partie parce que deux erreurs l'ont précédée : l'exécution des chefs sans-culotte et la Fête de l'Être Suprême. Mais ces erreurs ne sont pas mortelles en elles-mêmes. Le fond du problème est qu'au printemps de l'an II, selon Raymonde Monnier, 77 % des sociétés populaires avaient été liquidées !

CONCLUSION

Comprendre la loi de Prairial, c'est donc, avant tout, se souvenir qu'elle n'est absolument pas l'œuvre du seul Robespierre, mais une mesure unanimement souhaitée par la Convention après la crise de Ventôse. La propagande contre-révolutionnaire (vivace encore aujourd'hui) qui fait de l'Incorruptible, l'unique créateur de cette mesure spectaculaire s'enracine dans le fait que le Comité de Sécurité Générale ne travailla pas à cette loi, et beaucoup de Conventionnels finirent par se sentir menacés par elle, avec quelque raison d'ailleurs.

Elle est l'expression des divisions d'un pouvoir bourgeois laissé à lui-même après le déclin de la sans-culotterie, et en même temps ce qui augmente ces divisions, l'expression de l'isolement de l'administration révolutionnaire par rapport aux masses, et ce qui renforce cet isolement. Cela explique que Robespierre, conscient des effets négatifs de la loi, ne l'assume pas vraiment, bien qu'il ait participé à son élaboration. Mais cette fois, il est dans l'impasse, et ne trouve pas de solution de rechange.

La Terreur s'était nourrie de l'énergie de la sans-culotterie, l'avait soigneusement canalisée et épuisée. La loi de Prairial mit à jour toutes les divergences d'intérêt entre la grande bourgeoisie et les masses, interdisant dès lors au jacobinisme de jouer plus longtemps son rôle de charnière. C'est l'application de cette terreur populaire sans le peuple qui laissera à St Just l'impression d'une révolution "glacée" (à coup sûr l'adjectif qui qualifie le mieux cette période). La "Grande Terreur" fut donc d'avantage un révélateur qu'un véritable tournant historique : elle permet de mesurer l'accélération du processus de la décomposition du pouvoir jacobin. Elle est le symptôme clair des contradictions d'une révolution à la fois populaire et bourgeoise.

Nous touchons ici du doigt les limites du robespierrisme, indépassables pour les Montagnards, mais non plus par nous. La question de la loi de Prairial ouvre donc la nécessaire critique du robespierrisme dans son ensemble. Il ne saurait être question d'isoler la période dite de "Grande Terreur" pour la condamner ou l'excuser (ce qui revient d'ailleurs au même). Les robespierristes d'aujourd'hui doivent faire ce que Robespierre lui-même n'a pas pu faire assumer la loi de Prairial, et voir qu'elle leur impose un dépassement de l'idéalisme jacobin.

Robespierre et Camille Desmoulins

"Le Vieux Cordelier" est-il dirigé contre Robespierre ?

Par Bruno DECRIEM

Certains révolutionnaires ont peut-être eu un destin plus grand que leur personne. Le cas de Camille Desmoulins en est l'illustration. Journaliste de génie, fréquentant dès l'enfance des futurs grands révolutionnaires : Fréron et surtout Robespierre (co-disciples du lycée Louis le Grand), il va se révéler agitateur public le 12 juillet 1789 où il pousse le peuple à s'armer pour s'emparer de la Bastille (Necker étant renvoyé). Il publie un journal patriote : "les révolutions de France et de Brabant".

Adversaire résolu des Girondins, sa fortune politique s'associe avec celle de Danton à partir du 10 août 1792. Secrétaire général au Ministère de la Justice, il est élu député de Paris (le 6ème) à la Convention Nationale où il siège tout naturellement à la Montagne. Faible orateur (il bégayait) son talent se retrouvait tout entier dans l'écriture où il fustige les Girondins : "Histoire des brissotins" (le 19 mai 1793). C'est à l'automne 1793 que Camille Desmoulins amorce un étrange revirement. Fidèle à la nouvelle ligne de Danton (qui se dit "saoul des hommes"), il décide de réclamer plus de souplesse et plus de clémence (c'est son propre mot) dans l'exercice du gouvernement révolutionnaire. Autour de lui, se constitue donc le groupe indulgent qui s'opposera farouchement aux exagérés regroupés autour du club des Cordeliers, des déchristianisateurs et du journaliste célèbre : Jacques Hébert.

Entre ces deux factions, le gouvernement (c'est-à-dire le Comité de Salut Public) joue la politique de la balance jusqu'en Ventôse-Germinal an II (Mars-Avril 1794). On connaît la préférence de Robespierre pour la modération, la justice (qu'il opposera à la clémence très faible) et certes, l'Incorruptible aura de l'estime pour ses deux amis, Danton et Desmoulins (jusqu'au tout dernier moment). Le Père Duchesne le dégoûte et les excès souvent criminels des hébertistes le révoltent (Carrier à Nantes, Fouché et Collot d'Herbois à Lyon, Chaumette à Paris ...). Mais, l'offensive radicale des indulgents dans la voie contre-révolutionnaire, leur refus de négocier avec le pouvoir, la corruption de leurs chefs (l'affaire de la compagnie des Indes perd Fabre d'Églantine, Chabot, Bazire et éclabousse Danton) vont les déconsidérer tout-à-fait. Or Camille Desmoulins lance à partir du 15 primaire an

II (5 décembre 1793) un nouveau journal "Le Vieux Cordelier" rédigé par Camille Desmoulins, député à la Convention et doyen des Jacobins (cité) ; journal qui deviendra vite l'organe officiel de la croisade indulgente. Les chefs "enragés", Hébert, Choote, Bouchotte, Ronsin, Rossignol y sont attaqués violemment. Peu de monde est ménagé. Le Comité de Sécurité Générale (favorable à un renforcement de la terreur afin d'accroître son pouvoir policier) y est dénoncé dans presque chacun de ses membres avec une vigueur que reprendra Robespierre en Thermidor : Vadier, Vouland, Jagot, Amar, David, Lavicomterie et d'autres.

Les membres mêmes du Comité de Salut Public sont touchés par les attaques : Barère, surtout le "Nestor du comité" et Collot d'Herbois le plus hébertiste du gouvernement, responsable des "mitrillades de Lyon". La réputation de Jean-Marie Collot étant alors immense, il n'y est qu'égratigné. Un silence plutôt méprisant entoure Saint-Just, l'archange du comité. Desmoulins éprouve en revanche de l'amitié pour Robert Lindet, plutôt Dantoniste, pour Couthon, "vrai patriote". Il ménage totalement la réputation de Billaud-Varenne "l'aide gauche mais indépendante du comité". Et Robespierre?

La question est posée. Indiscutablement, Camille Desmoulins a été le meilleur ami de Robespierre. Sans refaire un exposé complet de leurs relations - qui déborderait largement le cadre de cet écrit - leurs liens ont été très forts. De deux ans le cadet de Maximilien, Camille (il est né le 2 mars 1760 à Guise) s'est toujours attaché à la carrière de son aîné. L'inverse est plus vrai encore. "C'est un enfant gâté" dira de lui l'Incorruptible. Robespierre sera le témoin du mariage de Camille et Lucile Desmoulins en décembre 1790. Il verra la naissance du jeune Horace qui dit-on jouait sur ses genoux. Les relations personnelles des deux hommes ont d'ailleurs peut-être été exagérées afin de montrer - a posteriori - la soi-disant lâcheté de Robespierre l'abandonnant au bourreau. Et pourquoi ? Seulement, nous disent les historiens anti-robepierristes, parce que Camille l'avait égratigné dans son "Vieux Cordelier". Sans passer en revue toutes les causes possibles qui dicteront la conduite de l'Incorruptible lors du "drame

de Germinal an II", Robespierre fut-il condamné dans le journal de Desmoulins comme on le dit sans vérifier les sources depuis Michelet?

En étudiant de très près tous les numéros du "Vieux Cordelier" (6 numéros parus plus un numéro 7 posthume) nous relèverons et analyserons toutes les références faites à Robespierre par Desmoulins.

1. Robespierre, seul sauveur de la République numéro 1 du "Vieux Cordelier"

Le premier numéro du "Vieux Cordelier" paraît le 15 frimaire an II (5 décembre 1793). Défendant habilement la liberté de la presse victime des rigueurs du gouvernement révolutionnaire, Desmoulins fait l'éloge de Danton et surtout de Robespierre qui est pourtant le symbole - depuis longtemps du gouvernement révolutionnaire. Très habilement Desmoulins justifie son droit d'expression et accuse les agents de l'étranger à travers le premier ministre anglais, Pitt.

"[...] La victoire nous est restée, parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de Robespierre est debout ; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, notre président perpétuel des anciens cordeliers [...] Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre, dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la république, et l'impression profonde qu'il avait laissé dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre, les oisifs que la curiosité avait amenés hier à la séance des Jacobins, et qui ne cherchaient qu'un orateur et un spectacle, en sont sortis ne regrettant plus ces grands acteurs de la tribune, Barnave et Mirabeau dont tu fais oublier souvent la talent de la parole. Mais la seule louange digne de ton cœur est celle que t'ont donnée tous les vieux cordeliers, ces glorieux confesseurs de la liberté, décrétés par le châtelet et par le tribunal du sixième arrondissement et fusillés au Champ-de-Mars. Dans tous les autres dangers dont tu as délivré la république, tu avais des compagnons de gloire ; hier, tu l'as sauvée seul".

L'enthousiasme est total. Le numéro 1 du "Vieux Cordelier" ressemble bien à un panegyrique absolu de la personne de Robespierre. Desmoulins affirme que sa réputation est debout, que son talent s'accroît avec les dangers. Mieux même, il est désormais le seul sauveur de la république. Ce texte tend à montrer l'enthousiasme considérable qui salue chaque discours de Robespierre. La flatterie y est-elle absente ? Pour Desmoulins, Mirabeau (1749-1791) et Barnave (1761-1793) les deux plus grandes

références de talent oratoire (souvent improvisé d'ailleurs, chose assez exceptionnelle) sont "oubliés" par ce discours.

Que s'était-il passé pour mériter un tel hommage d'un écrivain journaliste réputé hardi, et babillard (selon ses propres expressions).

Le 13 frimaire an II (3 décembre 1793) au club des Jacobins, Danton était mis sur la sellette (scrutin épuratoire avec risque d'exclusion). Le tribun devait justifier son absence de Brumaire (où il s'était retiré chez lui à Arcis-sur-Aube avec sa nouvelle et jolie épouse). Les hébertistes voyaient en lui et non sans raison, le chef de la nouvelle faction des indulgents qui poussait ses amis comme des pions sur un jeu d'échec. La seule intervention de Robespierre en faveur de son vieux compagnon de lutte avait seule permis au tribun de surmonter l'épreuve.

Camille Desmoulins cherchait sans nul doute à profiter de cet échec hébertiste et à s'attacher un renfort de poids à leur cause d'indulgence : celui de Robespierre lui-même. Il le grandit encore pour l'attirer, quitte à le placer sur un piédestal au-dessus de la mêlée, plus haut que Danton lui-même. Danton n'est plus qu'un émule de Robespierre qui cherche à imiter le maître, à l'égaliser en patriotisme. En échange de cette protection salvatrice, Danton est redevenu "pur". Les dantonistes (ceux que Desmoulins appelle les vieux cordeliers, ceux de 1789-1792 en les opposants aux nouveaux cordeliers, les hébertistes apparaissant aux dernières heures de la révolution, le danger passé) louent désormais Robespierre : "Seul... tu as sauvé la république" (sous-entendu) parce que tu as protégé Danton.

Il est vrai que cette protection peut faire naître beaucoup d'espoir chez Desmoulins. Robespierre, presque seul contre tous aux Jacobins a défendu la personne de Georges Danton. Ne va-t-il pas récidiver au gouvernement, au sein même du Comité de Salut Public et devenir ainsi la personnalité la plus éminente de la tendance indulgente ? Cependant, le Comité est loin d'être aussi unanime autour de Robespierre que l'est le club des Jacobins. A côté d'un Lindet favorable à Danton, combien de Billaud, de Collot, de Saint-Just, de Carnot même qui lui sont défavorables ? (Ses tripotages, sa corruption évidente depuis les travaux d'Albert Mathiez sont déjà visibles dès l'an II). Camille qui n'est pas dupe, pousse à l'union Danton-Robespierre pour écraser les ultra-révolutionnaires (les hébertistes). La question se pose ; sur quelle base cette union peut-elle se faire ? Celle des modérés ou celle du gouvernement de Salut Public ?

(à suivre)

IL Y A DEUX CENTS ANS : FURTIVE REPUBLIQUE

Les 21 et 22 septembre 1792 (Abolition de la royauté et proclamation de la république une et indivisible), sont passés presque inaperçus aux yeux des historiens, et de la plupart des contemporains.

Ce n'est qu'un an plus tard (sous l'an II) qu'on en fera le premier jour de l'année républicaine.

Michelet, d'ordinaire si prolixe ne les évoque que rapidement.

"La royauté fut abolie. Ceux qui les premiers, entrant dans la Convention, en eurent l'heureuse nouvelle, furent de jeunes volontaires qui portaient le lendemain. Ils tombèrent dans le délire de l'enthousiasme, remercièrent la Convention et, tout hors d'eux-mêmes, s'élançèrent pour répandre la nouvelle dans le peuple. Tout le monde sentait si bien que le roi c'était l'obstacle, le danger de la situation, qu'une foule d'hommes, du reste favorables à la royauté, partagèrent la joie commune".

Et c'est tout, le ton lyrique excepté. Il faut savoir que ces journées se déroulèrent dans un unanimité, de façade. En fait, depuis le début de la révolution, le concept de républicanisme progressait à mesure que la royauté se discréditait et que les luttes des Sans-Culottes pesaient sur les événements. Très peu de voix s'élevaient en 1789 contre la royauté. A peine peut-on mentionner Camille Desmoulin et le jeune Max Antoine Jullien de la Drôme.

"C'est peu d'avoir renversé la Bastille. Il faut renverser le trône !"

(14 juillet 1789).

L'idée républicaine ne prend de l'ampleur qu'après la fuite du roi le 20 juin 1791.

Quelques semaines plus tard, le 17 juillet 1791 au Champ de Mars, LA FAYETTE, fera mitrailler un groupe de pétitionnaires républicains venus réclamer la déchéance du roi et un nouveau pouvoir exécutif. L'un de leurs «meneurs», DANTON, se réfugiera en Angleterre, ailleurs que dans les petits états, plus préoccupé alors du rapport de forces entre les révolutionnaires et les aristocrates, il restait réticent à l'idée de République.

Aussi le moment venu, le 21 septembre 1792 laissait-il faire ses amis "montagnards prononcés" de la Commune de Paris.

C'est Jean-Marie Collot d'Herbois (le sait-on?) qui le premier demande l'abolition de la royauté : elle fut votée à l'unanimité.

C'est Jacques-Nicolas Billaud-Varenne qui le lendemain fait voter la république une et indivisible et l'an I de la république est proclamée.

Ces "journées de trêve" (le mot est de Mathiez) ont inspiré plusieurs discours dont le plus célèbre est celui de l'Abbé Grégoire :

"Le roi est dans l'ordre moral ce qu'au physique est le monstre".

Ces journées consacrèrent aussi d'autres lois capitales pour la suite de la révolution: refus d'un président de la république, mais aussi droit illimité de la propriété privée (Ce grand frein à la révolution sociale).

Finalement, reconnaissons que ces journées de grand enthousiasme républicain n'ont qu'une valeur symbolique. Tout était dit depuis le 10 août 1792, véritable journée créatrice de la république populaire.

Cette date (et les massacres de septembre) aggravent la division entre les Girondins (de droite) et les Montagnards (de gauche).

Louis Madelin affirme -en exagérant à peine- "qu'on finit après beaucoup d'hésitation par voter le décret abolissant la royauté. On ne proclame pas positivement la république. Mais l'Assemblée devant déclarer le 25 que la République est une et indivisible, il faudra bien en conclure qu'elle existe" ("La révolution" 1912).

Robespierre ne dira pas autre chose lors de son grand combat contre la droite girondine (10 avril 1793). Il revient sur ces journées "historiques" :

"Le décret qui déclare la royauté abolie, proposé à la fin de la première séance par un des députés de Paris calomniés, fut rendu avec enthousiasme".

Si le lendemain on eût agité l'affaire du tyran, il eût été condamné ; et, si la Convention, libre de leur dangereuse influence, s'était ensuite occupée du bonheur public, la liberté et la paix seraient maintenant affermiées ; mais les intrigants, qui n'avaient pu s'opposer à la proclamation de la République, s'appliquèrent à l'étouffer dans sa naissance.(...). Par là,

ils cherchaient encore à dégoûter le peuple français de la République naissante".

Pour Robespierre, le 21 septembre n'a pas scellé une véritable unanimité. Les Girondins ont du céder à la République.

"Non messieurs, vous n'aimez pas la République ; on se souvient de votre silence, de votre embarras, de votre inquiétude lorsque l'Assemblée porta le décret qui abolit la royauté, auquel vous ne pouviez vous opposer" (Janvier 1793).

Et c'est avec une légitime défiance qu'il ajoute :

"Je veux bien croire encore que la République n'est point un vain nom dont on (lisons-bien) nous amuse" (Décembre 1792).

Finalement, du complot thermidorien (qui conduira à l'aventure Bonapartiste) à l'éphémère seconde république de 1848 (impitoyable pour le peuple ouvrier) de la troisième, qui se sabordera dans la défaite, à la quatrième minée par les guerres coloniales, puis à l'actuelle République, naguère qualifiée de "coup d'état permanent" pour son président en exercice...deux siècles de notre histoire semblent n'avoir pu totalement infirmer le jugement de Robespierre : "La République s'est glissée furtivement"...

B.D.

ROBESPIERRE ET LA REPUBLIQUE

Extrait du discours prononcé à Arras le 15 octobre 1933 par l'historien Georges LEFEBVRE, P^{re} de la Sté des Etudes Robespierriste, lors de l'inauguration du buste offert à la ville d'Arras.

Robespierre, dès 1780, n'a cessé de combattre le régime censitaire, par les raisons les plus fortes dont la meilleure à nos yeux est que, dans une société fondée sur l'inégalité des richesses, le suffrage universel est un des rares moyens de contrebalancer la puissance de l'argent.

Mais, dira-t-on, Robespierre n'était pourtant pas républicain en 1789 et il ne l'est devenu que tardivement, en 1792. C'est incontestable. Mais son attitude est justement ce qui lui a permis de marquer fortement la signification que la République a pour nous. Au sens strict, la République est un gouvernement dont les chefs sont élus, au lieu d'être héréditaires. Mais élus par qui ? La République de Venise était alors une république nobiliaire ; celle des Provinces-Unies et beaucoup de cantons suisses étaient gouvernés par des patriciens urbains ; aux Etats-Unis même qui, en 1789 attiraient tous les yeux, le suffrage n'était pas universel et le gouvernement était aux mains des planteurs de Virginie qui s'enrichissaient du travail des esclaves. D'une telle République, Robespierre ne voulait point. Il eût préféré une monarchie avec le suffrage universel à une République qui fût la propriété des nobles ou des riches. C'est pourquoi, lorsqu'en 1792, la trahison de Louis XVI, qui avait appelé les allemands pour remettre ses sujets sous joug, eut déterminé les français à le renverser, Robespierre proposa que le suffrage universel fût simultanément proclamé. Ainsi n'est-il pas seulement à nos yeux le plus fameux des apôtres de la démocratie ; il l'est aussi de la République, telle que nous la concevons, qui n'est pas seulement une forme de gouvernement, mais aussi un régime dont l'objet est de réaliser l'égalité et qui n'aurait pas de sens s'il n'était démocratique et social. Il aurait pu dire, comme Michelet "Si tous les êtres, les plus humbles, n'entrent pas dans la cité, je reste dehors."

La question est de savoir si l'obtention des droits politiques suffit à les y faire entrer effectivement et si certaines conditions sociales ne sont pas nécessaires pour qu'ils jouissent réellement de ces droits. Robespierre pensait en effet que l'inégalité des richesses peut réduire ces droits à n'être qu'une vaine apparence. Chef historique de la démocratie politique, il l'est également de la démocratie sociale.

A.R.B.R.

Je, soussigné (e) sollicite mon adhésion :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Je verse : 30 F à _____ le _____

50 F

100 F

200 F

Joindre chèque libellé : A.R.B.R.

Signature :

A.R.B.R. Association départementale - Maison des Sociétés, Rue Aristide- Briand 62000 ARRAS

Président : Maître Fernand Bleitrach, avocat